

des affaires étrangères et du ministère des colonies et il leur représenta que l'intérêt même de l'empire nécessitait la construction, sur la côte de l'Atlantique et sur celle du Pacifique, des bassins de radoub assez spacieux pour recevoir les plus grands navires de guerre ou de commerce. L'honorable député de Winnipeg vient de me dire qu'il a reçu des membres du gouvernement britannique, des lettres très intéressantes à ce sujet, mais il ne peut les retrouver cet après-midi et il est d'avis que cette question soit réservée jusqu'à la prochaine séance, afin qu'il ait l'occasion d'expliquer la chose par le menu. Dans les circonstances je suggère que le projet de loi soit lu pour la seconde fois avec l'entente que nous le discuterons en comité à la prochaine séance.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2e fois).

SUITE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES.

La Chambre siège en comité des subsides.

Travaux publics (crédits imputables sur le revenu).—Port de Saint-Jean.—Agrandissement et réparation du brise-lames de Negro Point, \$250,000.

M. NESBITT: Quel est le chiffre du crédit affecté à ces travaux dans le budget principal?

L'hon. M. HAZEN: Rien.

L'hon. M. MURPHY: S'agit-il ici de nouveaux travaux?

L'hon. M. HAZEN: Il s'agit de l'agrandissement d'anciens ouvrages.

M. SINCLAIR: Le ministre voudra-t-il bien donner des explications?

L'hon. M. HAZEN: Le ministre intérimaire des Travaux publics (M. Reid) est absent aujourd'hui et il m'a demandé de me charger de ce crédit devant le comité.

Le crédit a déjà été soumis au comité dans une occasion précédente et a soulevé quelques critiques. Il y a très longtemps, quand la circonscription de Saint-Jean était représentée par feu Isaac Burpee, on avait décidé de prolonger ce brise-lames depuis la limite ouest du port de Saint-Jean jusqu'à l'île aux Perdrix.

L'hon. M. PUGSLEY: Monsieur le président, je tiens à vous soumettre la question de l'irrégularité de nos délibérations. Je ne pense pas que le comité soit constitué régulièrement. Il n'y a pas eu de motion invitant monsieur l'Orateur à quitter le fauteuil. Chaque jour, sauf le jeudi et le vendredi, l'Orateur ne peut abandonner le fau-

[L'hon. M. Hazen.]

teuil qu'en vertu d'une motion. L'honorable député d'Edmonton (M. Oliver) s'était levé pour présenter quelques observations. En conformité du règlement, l'Orateur quitte le fauteuil sans motion les jeudis et vendredis.

L'hon. M. HAZEN: Je croyais qu'on appliquait le samedi la même règle que le vendredi, et je crois qu'on le constatera dans la motion pour siéger les samedis.

L'hon. M. PUGSLEY: La motion que j'ai sous les yeux dit que l'ordre de priorité le samedi sera le même que le vendredi. Cela ne change pas la règle que tous les jours, sauf le jeudi et le vendredi, l'Orateur ne pourra abandonner le fauteuil que sur une motion.

L'hon. M. HAZEN: J'ai cru que l'on suivait, le samedi, la même procédure que le vendredi.

L'hon. M. PUGSLEY: Mon honorable ami comprendra combien c'est important.

L'hon. M. HAZEN: Il serait peut-être préférable d'obtenir une décision de M. l'Orateur.

L'hon. M. PUGSLEY: Cela pourrait se faire.

L'hon. M. HAZEN: Nous pourrions adopter le crédit, renvoyer la suite de la discussion et obtenir une décision, sous toute réserve.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Mais si le comité n'est pas régulièrement constitué, à quoi servirait d'adopter le crédit.

L'hon. M. HAZEN: Je propose le renvoi de la suite de la discussion à un autre moment de la journée.

(La motion est adoptée et rapport est fait de l'état de la question.)

La Chambre se déclare en séance générale.

L'hon. M. PUGSLEY: Monsieur l'Orateur, si le comité a levé sa séance, c'était pour définir clairement la procédure régulière à adopter les jours autres que le jeudi et le vendredi. J'ai prétendu que nous ne pourrions pas siéger en comité des subsides le samedi sans qu'une motion fût faite pour vous inviter à quitter le fauteuil. Mon honorable ami le ministre de la Marine et des Pêcheries a déclaré que, d'après lui, nous pouvions siéger aujourd'hui en comité des subsides sans motion préalable, et je crois qu'il a vu son opinion partagée par le sous-greffier. La motion adoptée le 22 juin est ainsi conçue: